

**COMMUNE DE GRENDELBRUCH**

**Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**27 février 2017**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° - Approbation du compte-rendu de la séance du 23 janvier 2017
- 2° - Création d'un budget annexe « budget forêt »
- 3° - Contraction d'un prêt relais
- 4° - DETR 2017 : demande de subvention
- 5° - Soutien à l'investissement public local 2017 : demande de subvention
- 6° - Enveloppe parlementaire : demande de subvention
- 7° - Paroisse protestante de La Broque-Schirmeck : demande de subvention
- 8° - Agenda 2018
- 9° - Indemnités de fonction des élus locaux
- 10° - Divers

**Membres présents** : KAES Jean-Philippe, HALTER Christian, HEMMERLIN Marie-Odile, EYDMANN Pierre, KRAUT CERASA Anne, HASSENFRAZT Etienne, SCHOCH Marc, PRIEUR Martine, SCHMITT Betty, HUCKERT Jean-François, HIMBER Philippe, KAUFF Fabienne, HARTWEG Pierre, FLORENTIN Christine.

**Membre absent avec excuse** : BOSSUET David (procuration à KAES Jean-Philippe) jusqu'au point N° 3

**Secrétaire de séance** : EYDMANN Pierre

Le maire informe le conseil d'un ajout à l'ordre du jour : achat d'une parcelle communale : précisions. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout de ce point.

**Point de l'ordre du jour N°1**

**OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 23 janvier 2017**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2017.

## **Point de l'ordre du jour N°2**

### **OBJET : Création d'un budget annexe forêt**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de créer un budget annexe « Budget Forêt » afin de bénéficier d'une meilleure lisibilité quant au bilan de la forêt,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction M 14

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la création du 1<sup>er</sup> janvier 2017 du budget annexe relatif à l'exploitation, l'aménagement et l'entretien du patrimoine forestier communal qui sera dénommé « BUDGET FORET », selon les caractéristiques suivantes :

- Instruction budgétaire et comptable : M 14
- TVA : assujettissement

- DIT que le résultat excédentaire du budget annexe « BUDGET FORET » pourra venir abonder le budget principal de la commune,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents utiles à cette création

- CHARGE M. le trésorier de procéder aux écritures relatives à cette création.

## **Point de l'ordre du jour N°3**

### **OBJET : Contraction d'un prêt relais**

M. Le Maire propose de reporter ce point à une séance ultérieure tous les éléments n'ayant pas été reçus.

## **Point de l'ordre du jour N°4**

### **OBJET : DETR 2017 : demande de subvention**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il faudrait engager des travaux de restructuration du club house au stade de football qui est très vétuste. La survie du club de football en dépend, l'association qui compte plus d'une centaine de licenciés intervient d'une façon importante dans la vie du village, en particulier pour les jeunes. Il devient nécessaire pour des contraintes de mise aux normes, d'accessibilité et de fonctionnalité d'intervenir sur ce bâtiment.

Un premier projet estimatif indique un coût total des travaux de 242 961,38 € HT, le bâtiment se présentant sous la forme d'algécos.

Le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux de restructuration du club house au stade de football peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Il propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Molsheim.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VU** l'article L 2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que les travaux de restructuration du club house au stade de football rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

**ENTENDU** l'exposé de M. le Maire,

**APPROUVE** les travaux de restructuration du club house au stade de football ainsi que le plan de financement présenté s'élevant à 242 961,38 € HT,

**DECIDE** de solliciter au titre de la DETR 2017 une subvention au taux maximum pour ces travaux de rénovation

**INDIQUE** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017

## **Point de l'ordre du jour N° 5**

### **OBJET : Soutien à l'investissement public local 2017 : demande de subvention**

Le Maire informe le conseil municipal que l'Etat mobilise sur l'année 2017 des crédits pour la Région dédiés à l'appui de l'investissement public, dont la première enveloppe concerne l'accompagnement de grands projets d'investissement pour les communes et EPCI à fiscalité propre.

La circulaire du 24 janvier détermine les types d'opérations éligibles, en particulier les projets de rénovation thermique et la mise aux normes des équipements publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le plan de financement des travaux de restructuration et de mises aux normes du club-house au stade de football pour un montant de 242 961,38 € HT
- SOLLICITE la dotation de soutien à l'investissement public local au taux maximum
- CHARGE le Maire d'établir le dossier de demande de subvention
- INDIQUE que les travaux seront engagés sur l'exercice 2017
- INDIQUE que la dépense est inscrite au budget primitif 2017

## **Point de l'ordre du jour N°6**

### **OBJET : Enveloppe parlementaire: demande de subvention**

Le Maire informe le conseil municipal que le club-house du stade de football n'est plus aux normes et qu'il est maintenant nécessaire d'engager des travaux de restructuration. La survie de l'association du football-club en dépend.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès de Madame et Messieurs le Sénateurs ainsi que auprès de M. le Député de la circonscription une aide financière pour la restructuration et la mise aux normes du club-house au stade de football.
- CHARGE le Maire d'établir les dossiers correspondants.

## **Point de l'ordre du jour N°7**

### **OBJET : Paroisse protestante de La Broque- Schirmeck : demande de subvention**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de la paroisse protestante de La Broque – Schirmeck pour une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, moins 2 abstentions (SCHOCH, BOSSUET),

- DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 100,00€.
- INDIQUE que la dépense sera inscrite au budget 2017.

## **Point de l'ordre du jour N°8**

### **OBJET : Agenda 2018**

Entendu les explications du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas donner suite.

## **Point de l'ordre du jour N°9**

### **OBJET : Indemnités de fonction des élus locaux**

VU le décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret N° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret N° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire et aux adjoints,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

Maire : 43% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur

Adjoints : 16,50 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur

### **Point de l'ordre du jour N°10**

**OBJET : Divers : demande de subvention de l'Association Régionale « l'Aide aux Handicapés Moteurs» ( l'ARAHM )**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de « l'ARAHM » qui sollicite une subvention. Un enfant de la commune est hébergé dans une de leur structure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 150,00 €

- INDIQUE que la dépense sera inscrite au budget 2017.

### **Point de l'ordre du jour N°11**

**OBJET : Achat d'une parcelle communale : précisions**

Le Maire informe les conseillers du courrier de Me Cherrier, notaire, dans lequel celui-ci indique que la délibération du 18 juillet 2016 relatif à l'achat par M. DECKERT Jean-Luc d'une parcelle communale, est incomplète. En effet, suite à l'arpentage, la parcelle concernée change de dénomination et de surface. Il s'agit dorénavant de la parcelle section 9 N° 229/15, d'une surface de 0,32 ares. Le prix de 10 000,00 € de l'are reste inchangé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de ces changements

-ACCEPTE la vente au prix de 10 000,00 € de l'are

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.